



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 162 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	63 343 200
Dépenses de 2020/21	60 282 300
Solde inutilisé de 2020/21	3 060 900
Crédits ouverts pour 2021/22	61 218 200
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	61 202 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22	16 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	64 868 800
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(199 300)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	64 669 500

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mai 2022).



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 mars 2022. On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/76/760](#), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans son rapport correspondant, paru sous la cote [A/76/735](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution [74/291](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 63 343 200 dollars (montant net : 61 761 900 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 60 282 300 (montant net : 58 748 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 95,2 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 3 060 900 dollars, représente 4,8 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice et tient à la sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (1 561 900 dollars, soit 4,2 %), du personnel civil (1 306 300 dollars, soit 8,1 %) et des dépenses opérationnelles (192 700 dollars, soit 1,9 %). Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/76/547](#)). Comme indiqué au paragraphe 39 dudit rapport, il n'y a pas eu de réaffectation de ressources en 2020/21.

3. D'après les informations que le Comité consultatif s'est fait fournir, au 25 février 2022, les engagements non réglés s'élevaient à : a) 322 400 dollars au titre des contingents militaires ; b) 2 400 dollars au titre du personnel civil ; c) 351 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Le Comité a également été informé que les engagements non réglés au titre des contingents à la fin de l'exercice pour les deux derniers cycles budgétaires tenaient au fait que l'Organisation suivait un calendrier de remboursement selon lequel elle versait chaque trimestre rétroactivement aux pays fournisseurs de contingents les montants dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant. Le Comité a également été informé que les demandes rétroactives de remboursement des frais afférents aux contingents figurant dans le rapport d'exécution concernaient le remboursement rétroactif des dépenses liées au groupe de la protection rapprochée du commandant de la force déployé à la FNUOD d'avril 2018 à juillet 2020. Lors de la mise en œuvre du nouveau système de gestion du personnel en tenue pour le remboursement des frais afférents aux contingents, il a été constaté que les coûts du groupe de protection rapprochée susmentionné n'avaient pas encore été remboursés en raison d'une erreur administrative antérieure au lancement du nouveau système.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, leur montant s'élevait à 55 049 200 dollars, soit 89,9 % du montant des crédits ouverts (61 218 200 dollars). À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 61 202 200 dollars, soit un solde inutilisé de 16 000 dollars représentant 0,03 % des crédits ouverts.

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FNUOD depuis sa création s'établissait à 2 304 417 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 272 030 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 32 387 000 dollars. Au 14 février 2022, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 30 347 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de fonctionnement correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 8 580 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité consultatif a été également informé qu'au 25 février 2022, le montant restant dû au titre des contingents s'élevait à 322 400 dollars. Par ailleurs, il a été informé qu'au 14 février 2022, 178 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 477 000 dollars depuis la création de la Force. Ayant posé des questions à cet égard, le Comité a été informé qu'au 25 février 2022, aucune demande d'indemnités de décès ou d'invalidité n'était en instance, et qu'à ce jour, aucune demande n'avait été reçue d'un pays fournisseur de contingents concernant des troubles posttraumatiques.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

6. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [350 \(1974\)](#), et sa dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2022, a été approuvée dans la résolution [2613 \(2021\)](#). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Force pour l'exercice 2022/23 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour cet exercice ([A/76/679](#)).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	37 186,7	35 624,8	36 584,9	34 110,3	38 970,3	2 385,4	6,5
Personnel civil	16 206,5	14 900,2	15 223,4	11 591,3	15 406,9	183,5	1,2
Dépenses opérationnelles	9 950,0	9 757,3	9 409,9	9 347,6	10 491,6	1 081,7	11,5
Montant brut	63 343,2	60 282,3	61 218,2	55 049,2	64 868,8	3 650,6	6,0

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

7. Les ressources demandées pour 2022/23, qui s'élèvent à 64 868 800 dollars, sont en augmentation de 3 650 600 dollars (6,0 %) par rapport aux crédits de 61 218 200 dollars ouverts pour 2021/22. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des crédits demandés pour 2022/23 à la section III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif autorisé pour 2022/23	Variation	Effectif proposé dans le budget
Membres des contingents	1 250	1 250	–	1 150

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 s'élève à 38 970 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 385 400 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (36 584 900 dollars). Cette augmentation s'explique principalement par l'application d'un coefficient délais de déploiement moins élevé (8 %) que celui de 11,7 % appliqué en 2021/22, en raison du déploiement de 46 militaires supplémentaires à la suite de la signature, en 2021, de mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents, ce qui a entraîné une augmentation des coûts liés au remboursement standard des contingents, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux dépenses connexes, telles que les rations, le matériel majeur appartenant aux contingents et les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (*ibid.*, par. 56).

9. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des contingents constatés pendant les exercices 2020/21 et 2021/22 et de ceux qui sont proposés pour 2022/23.

Coefficient délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2020/21	Taux approuvé 2021/22	Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif moyen au 31 janvier 2022	Taux effectif au 28 février 2022	Taux effectif moyen au 28 février 2022	Projection 2022/23
Militaires et personnel de police							
Contingents	13,6	11,7	10,3	9,6	10,3	9,7	8,0

10. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021/22	Effectif déployé au 28 février 2022	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	53	48	54	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	89	84	89	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	1	–

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif déployé au 28 février 2022</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
Emplois de temporaire ^a				
Personnel recruté sur le plan international	2	1	1	(1)
Total	145	135	145	-

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

11. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 15 406 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 183 500 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22 (15 223 400 dollars). Le Secrétaire général indique que l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international et l'application, pour le calcul des dépenses communes de personnel, d'un pourcentage plus élevé, à savoir 98,8 %, contre 92,4 % précédemment ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements ; c) la proposition de transformation d'un emploi temporaire d'ingénieur (P-3) soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement international. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé (9,0 % contre 5,0 %) (ibid., par. 57 et 58 ; voir également par. 13 ci-après).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Transformation

12. Le Secrétaire général propose la transformation d'un emploi temporaire d'ingénieur (P-3) soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement international (P-3) (A/76/679, par. 39 et 40). Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le tableau d'effectifs approuvé pour la Section du génie comprend 21 postes (1 Chef de groupe (génie) (P-4), 1 technicien(ne) du génie (agent(e) du Service mobile), 1 technicien(ne) groupes électrogènes (agent(e) du Service mobile) et 18 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) dans diverses fonctions d'appui à la Section et l'emploi temporaire d'ingénieur(e) recruté(e) sur le plan international (P-3) susmentionné (ibid., par. 38). Le Secrétaire général propose également de réaffecter à la Section du génie un poste soumis à recrutement national d'assistant(e) (gestion des installations), de sorte que la Section compterait 22 postes en 2022/23.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la transformation proposée avait pour objectif d'appuyer l'exécution des activités prescrites tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, dans le cadre de l'achèvement des grands travaux de remise en état du camp Faouar et du déploiement de contingents supplémentaires. Il a également été informé qu'un taux de vacance de 50 % serait appliqué pour le poste nouvellement transformé et que les incidences financières correspondantes seraient les suivantes : une augmentation de 93 500 dollars des ressources demandées au titre du poste P-3 dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international, et une réduction de 187 000 dollars des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). S'étant renseigné, le Comité a aussi appris que, dans le secteur bravo, environ 90 % des travaux d'ingénierie nécessaires au retour de la Force avaient été achevés et que les projets futurs concerneraient la maintenance préventive et l'entretien courant, les

réparations et les améliorations. **Les travaux dans le secteur bravo étant presque terminés, comme indiqué plus haut, la charge de travail correspondante s'en trouvant réduite, et la Section du génie devant être renforcée par la réaffectation d'un poste soumis à recrutement national d'assistant(e) (gestion des installations), le Comité consultatif recommande, à ce stade, de ne pas transformer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'ingénieur(e) en poste soumis à recrutement international (P-3).**

Taux de vacance et postes vacants

14. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des taux de vacance du personnel civil constatés au cours des exercices 2020/21 et 2021/22, ainsi que de ceux qu'il est proposé d'appliquer pour l'exercice 2022/23. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application d'un taux différent du taux effectivement constaté pendant l'exercice en cours pour le personnel recruté sur le plan national (9,0 %), alors que le taux effectif moyen s'établissait à 9,0 % et le taux effectif à 5,6 % au 28 février 2022.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif moyen 2020/21	Taux approuvé 2021/22	Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif au 28 février 2022	Taux effectif moyen au 28 février 2022	Taux proposé 2022/23
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	13,2	9,4	11,3	9,4	9,4	9,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,5	5,0	6,7	5,6	9,0	9,0
Emplois de temporaire ^a						
Personnel recruté sur le plan international	33,3	25,0	–	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, la raison doit en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (résolution 74/291 de l'Assemblée générale, par. 22 et 23).**

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2022, 10 postes (1 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent(e) du Service mobile et 5 postes de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) étaient vacants et en étaient à différents stades de la procédure de recrutement. Au 28 février 2022, aucun poste n'était vacant depuis deux ans ou plus. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement aux postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, et demande de nouveau au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.**

17. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 13 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
		(1)	(2)		(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	18,0	1,3	16,2	–	16,2	–	–
Voyages officiels	357,9	48,9	207,7	92,3	221,2	13,5	6,5
Installations et infrastructures	4 191,5	4 572,2	4 104,1	4 720,5	5 065,3	961,2	23,4
Transports terrestres	1 495,1	1 059,4	1 311,2	1 336,8	1 516,7	205,5	15,7
Opérations aériennes	–	8,5	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	50,0	155,0	50,0	6,6	50,1	0,1	0,2
Communications et informatique	2 063,7	1 706,4	1 942,8	1 672,9	1 714,2	(228,6)	(11,8)
Santé	304,3	587,6	306,4	250,2	308,3	1,9	0,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 269,5	1 444,9	1 271,5	1 120,9	1 299,6	28,1	2,2
Projets à effet rapide	200,0	173,1	200,0	147,4	300,0	100,0	50,0
Total	9 950,0	9 757,3	9 409,9	9 347,6	10 491,6	1 081,7	11,5

18. L'augmentation des ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles, qui s'établit à 1 081 700 dollars (11,5 %), tient compte de ce qui suit : a) aucun changement aux rubriques Consultants et services de consultants et Opérations aériennes ; b) une diminution à la rubrique Communications et informatique ; c) des augmentations aux rubriques Voyages officiels, Installations et infrastructures, Transports terrestres, Opérations maritimes ou fluviales, Santé, Fournitures, services et matériel divers et Projets à effet rapide (voir A/76/679, sect. II et III).

19. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les informations communiquées justifient toujours les ressources demandées et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Consultants et services de consultants.* Les ressources proposées, d'un montant de 16 200 dollars, sont inchangées par rapport à 2021/22. Au 31 mars 2022, aucune dépense n'avait été enregistrée pour 2021/22, alors que les crédits qui avaient été ouverts s'établissaient à 16 200 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 18 000 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 1 300 dollars au total. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits pendant les exercices 2020/21 et 2021/22, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (2 400 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants ;**

b) *Voyages officiels.* Les ressources demandées, d'un montant de 221 200 dollars, font apparaître une augmentation de 13 500 dollars (6,5 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 92 300 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 207 700 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 357 900 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 48 900 dollars au total. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée tenait à l'assouplissement des restrictions en matière de voyage imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et des mesures de quarantaine en vigueur dans le pays hôte. Il a également été informé

que les ressources demandées au titre des voyages à des fins de formation tenaient compte des enseignements que la FNUOD avait tirés de la pandémie de COVID-19, pendant laquelle les réunions et les activités de formation avaient été organisées en ligne, et du fait que l'on s'attendait à une augmentation du nombre de participants, mais que les dépenses au titre de la formation resteraient inchangées. **Le Comité consultatif estime que les enseignements tirés de la pandémie devraient être exploités plus avant et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc de réduire de 15 % (33 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels ;**

c) *Installations et infrastructures.* Les ressources demandées, d'un montant de 5 065 300 dollars, font apparaître une augmentation de 961 200 dollars (23,4 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 4 720 500 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 4 104 100 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 4 191 500 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 4 575 200 dollars au total. Le Comité consultatif note que l'augmentation tient principalement à la hausse prévue du coût du carburant et à la proposition d'acquérir du matériel d'observation à longue portée, et comme suite à ses questions, il a été informé que 90 % des travaux d'ingénierie nécessaires au retour dans le secteur bravo avaient été achevés (voir aussi par. 13 ci-dessus). **Compte tenu de la réduction de la charge de travail attendue avec la fin des travaux d'ingénierie dans le secteur bravo, le Comité consultatif recommande que l'augmentation proposée des ressources au titre des installations et des infrastructures soit réduite de 25 % (240 300 dollars) ;**

d) *Transports terrestres.* Les ressources demandées, d'un montant de 1 516 700 dollars, font apparaître une augmentation de 205 500 dollars (15,7 %). Des crédits de 96 100 dollars sont proposés pour 2022/23 au titre de l'acquisition de matériel pour l'atelier de réparation des véhicules, alors que les dépenses s'élevaient à 26 700 dollars en 2020/21 et à 11 000 dollars au 31 mars 2022. Des crédits de 149 500 dollars sont aussi proposés pour 2022/23 au titre des services de réparation et d'entretien, alors que les dépenses s'élevaient à 67 600 dollars en 2020/21 et à 36 400 dollars au 31 mars 2022. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur le plan de remplacement des véhicules de la Force, selon lequel, entre 2021/22 et 2026/27, 58 véhicules légers de transport de passagers seraient remplacés, dont 10 véhicules en 2022/23. **Le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu que l'augmentation demandée au titre des transports terrestres soit justifiée et recommande de la réduire de 20 % (41 100 dollars).**

20. Des informations sur les projets à effet rapide sont données aux paragraphes 53 et 66 du projet de budget, les ressources proposées de 300 000 dollars faisant apparaître une augmentation de 100 000 dollars (50,0 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 147 400 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 200 000 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 200 000 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 173 100 dollars au total. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste des quatre projets prévus pour 2021/22, qui concernent tous la construction et la rénovation d'installations médicales en vue de faire face à la pandémie de COVID-19. Le Comité a été informé que les projets étaient menés en coopération entre les partenaires d'exécution locaux et le personnel militaire de la FNUOD et qu'ils devraient être achevés et livrés au plus tard en juin 2022. Pour 2022/23, l'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'inclusion proposée de deux projets supplémentaires liés à la remise en état de deux installations médicales, tandis que les quatre autres projets

concernent la remise en état d'une cuisine d'hôpital, de deux écoles pour enfants et la réparation et l'agrandissement d'une citerne à eau utilisée par la population locale. **Le Comité consultatif compte que la FNUOD continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide profitent à la population locale, comme prévu, et sans double emploi dans les installations et services fournis. Il compte également trouver des informations actualisées sur ces projets, notamment sur les sites où ils sont mis en œuvre, leur planification, leur exécution et leur évaluation, dans le prochain rapport sur le projet de budget.**

21. **Sous réserve des recommandations formulées au paragraphe 19 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

22. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, la FNUOD prévoit d'effectuer deux évaluations des performances de l'ensemble de la mission (composante Civile et composante Personnel en tenue, personnel et hauts responsables) au cours de l'exercice 2022/23. Les résultats de ces évaluations seront intégrés aux cadres de résultats du Système complet de planification et d'évaluation de la performance de la Force et au cadre de budgétisation axée sur les résultats dans le projet de budget pour l'exercice 2023/24 (ibid., par. 24). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Système était supervisé par le chef d'état-major de la FNUOD et que la gestion quotidienne était assurée par le spécialiste de la planification militaire et l'officier de liaison. Pour que le Système soit pleinement fonctionnel pour coordonner et renforcer l'exécution des mandats, la FNUOD était d'avis qu'il faudrait disposer de capacités dédiées en matière de planification stratégique et d'analyse des données. Une proposition à cet égard serait soumise dans le projet de budget pour 2023/24. Le Comité formule des observations et recommandations sur le Système dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

Activités dans le domaine de l'environnement

23. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les dépenses en électricité seront réduites en 2022/23 grâce à la mise en œuvre de projets environnementaux, notamment l'utilisation de panneaux solaires et le remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur existant par des ampoules LED, ce qui permettra de réaliser des gains d'efficacité de 200 000 dollars ([A/76/679](#), par. 43 et 63). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des panneaux solaires avaient été installés dans trois sites de la FNUOD, dont le camp Ziouani, ce qui a permis de réduire jusqu'à 80 % la consommation de carburant et jusqu'à 30 % les dépenses en électricité. Le Comité a également été informé qu'au cours des quatre années précédentes, la FNUOD avait mis en œuvre des activités environnementales conformément à la stratégie environnementale pour le maintien de la paix et que la note de la FNUOD dans le tableau de bord d'évaluation environnementale était passée de 51/100 à 85/100 (voir également [A/76/547](#), sect. II.F, composante 2). **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget, y compris les calendriers, les effets sur la consommation de carburant et les gains d'efficacité correspondants.** Le Comité formule d'autres

observations sur les activités environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Représentation équilibrée des genres

24. D'après les informations que le Comité consultatif s'est fait fournir, au 28 février 2022, le nombre et la proportion de femmes dans les effectifs recrutés sur le plan international à la FNUOD étaient les suivants : 0 femme (0 % des effectifs) à la classe P-5 et au-dessus ; 2 femmes (16 %) aux classes P-1 à P-4 ; 9 femmes (30 %) dans le Service mobile ; 0 femme (0 %) dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan international ; 0 femme (0 %) dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national ; 15 femmes (15 %) dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 13 femmes militaires, dont une commandante adjointe de la force, étaient actuellement déployées et que cela avait contribué à la prise en compte des questions de genre de façon équilibrée dans tous les domaines pertinents pour l'exécution du mandat, ainsi qu'en ce qui concerne les questions de personnel liées au genre, dont la qualité de vie, la protection de la force et la gestion opérationnelle de la pandémie de COVID-19. **Le Comité consultatif note la faible représentation des femmes dans les effectifs de la Force et compte que celle-ci continuera de s'employer à accroître le nombre de femmes dans ses effectifs et qu'elle communiquera des informations à ce sujet dans les prochains rapports budgétaires (voir aussi A/75/822/Add.1, par. 23).** Le Comité formule d'autres observations sur la représentation des femmes sur le terrain dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

VI. Conclusion

25. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/547). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 3 060 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 233 300 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021 [produits des placements (90 100 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (143 200 dollars)] soient portés au crédit des États Membres.**

26. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/76/679). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 199 300 dollars et ramenés de 64 868 800 dollars à 64 669 500 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 64 669 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**